

## Plan Local D'Urbanisme Commune de Rimeize

### Annexes Sanitaires – Assainissement

Le Schéma communal d'assainissement a été approuvé par délibération du conseil municipal en septembre 2004.

A ce jour, seuls les villages et bourgs de Rimeize, de Mazeirac et deux habitations du Crouzet, sont raccordés à la station d'épuration, d'une capacité de traitement de 750EH. Le hameau du Crouzet dans sa totalité devrait être raccordé à la station d'épuration. Les travaux commenceront une fois que les questions de financement auront été organisées.

Les centres des villages de Monteils, Pontarchat, le Rouchat, Sarrouillet, la Chaumette et le Vestit disposent de réseaux de collecte sommaire des eaux usées, dépourvus de toute unité de traitement. Aucune pollution du milieu récepteur n'est toutefois à signaler.

Aujourd'hui la station d'épuration est utilisée entre 27 et 40% (250 abonnés (200 permanents, 300 en période estivale); laissant une marge de manœuvre, non négligeable en terme d'accueil de nouveaux habitants sur ces secteurs.

#### **Monteils :**

Le village de Monteils est l'un des plus importants de la commune. Le mode d'assainissement actuel est l'assainissement autonome.

Les équipements sont variés, certaines habitations ont des rejets, après fosse, dans un collecteur eaux pluviales.

Plusieurs habitations au centre du village ne disposent pas de la place nécessaire pour la création d'un assainissement autonome conforme.

L'amélioration de l'assainissement passe par la création d'un réseau de collecte des eaux usées.

#### **Pont-Archat :**

Sur ce village deux secteurs se distinguent en termes d'assainissement :

- La zone artisanale, au Sud-Est, équipée d'un réseau de collecte de type séparatif et d'un épandage en fin de réseau,
- La zone résidentielle équipée en assainissement non collectif.

### Secteur zone artisanale :

La zone est équipée d'un réseau séparatif en PVC 200 pour les eaux usées et PVC 300 pour le pluvial. Le réseau présente une très faible pente pouvant occasionner des dépôts. Un système de drains permettant un épandage des eaux usées collectées est installé en bout de réseau. Ce dispositif ne semble pas avoir d'impact sur le milieu récepteur. Deux habitations situées dans la zone ne sont pas raccordées et sont équipées d'une fosse avec rejet au cours d'eau.

### Secteur résidentiel :

Les habitations ont des assainissements autonomes avec des équipements variés. Quelques habitations, au bord de la Rimeize, rejettent leurs effluents après fosse au cours d'eau. Les autres installations ne semblent pas créer de nuisances ou avoir d'impact sur le milieu récepteur.

### **Le Rouchat**

Le Rouchat est équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales qui collecte également les trop-pleins de deux fontaines.

Neuf habitations ont leurs rejets d'eaux usées (direct ou après fosse) raccordés sur ce réseau. En raison de leur dilution, ces rejets ne semblent pas avoir d'impact sur le milieu récepteur. On peut toutefois noter des remontées d'odeurs par les grilles EP qui peuvent occasionner des nuisances olfactives dans le centre du village.

Plusieurs habitations, au centre du village, ne disposent pas de la place nécessaire pour la création d'un assainissement autonome conforme. La densité des habitations ne permet pas la mise en place d'assainissement individuel conforme. Ainsi, l'amélioration de l'assainissement nécessite la création d'un réseau de collecte et d'un dispositif de traitement des eaux usées.

### **Le Sarrouillet**

Le village est équipé d'un réseau unitaire qui collecte les rejets de la majorité des habitations du village (11 sur 17). Le réseau collecte également le trop plein d'une fontaine. Un système d'épandage en surface dans une prairie permet de disperser les eaux collectées.

Bien qu'aucun impact sur le milieu récepteur n'ait été relevé, la situation n'est pas satisfaisante au niveau sanitaire.

### **Chassignoles :**

Ce village se situe en rive gauche du Chapouillet. L'assainissement du village est de type non collectif.

Deux habitations ont leur rejet après fosse dans le Chapouillet. Quatre habitations rejettent leurs effluents après fosse dans un fossé.

Les autres habitations (plus éloignées du réseau hydrographique) sont dotées de dispositifs de traitement en majorité non conformes qui n'occasionnent pas d'impacts visibles ou de nuisances.

### **La Chaumette**

Le hameau de la Chaumette est équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales. Un ruisseau est canalisé par ce réseau sur quelques dizaines de mètres avant l'exutoire.

De nombreuses habitations (8 sur 11) ont leurs rejets d'eaux usées (direct ou après fosse) raccordés sur ce réseau.

En raison de leur dilution par le ruisseau, ces rejets ne semblent pas avoir d'impact sur le milieu récepteur. On peut toutefois noter des remontées d'odeurs par les grilles EP qui peuvent occasionner des nuisances olfactives.

La densité des habitations ne permet pas la mise en place d'assainissement individuel conforme. Ainsi, l'amélioration de l'assainissement nécessite la création d'un réseau de collecte et d'un dispositif de traitement des eaux usées.

### **Hauteville :**

Le hameau est en assainissement individuel : celui-ci ne génère aucune nuisance ou impact visible.

Les équipements en dispositifs de traitement sont variés : de la simple rigole d'évacuation aux installations fosse toutes eaux et épandage.

### **Le Mazel :**

Ce village est actuellement en assainissement autonome.

Bien que plusieurs habitations ne disposent pas d'un assainissement conforme, aucun impact ou nuisance n'a été relevé.

### **Le Vestit**

Le village dispose d'un embryon de réseau eaux pluviales qui collecte les trop-pleins de deux fontaines. Quelques habitations ont leurs rejets raccordés sur ce réseau.

Plusieurs habitations du centre du village ne disposent pas de la surface nécessaire pour la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif à la parcelle. Les eaux collectées se perdent dans les prés, en aval du village.

### **Le Crouzet :**

Deux habitations du hameau sont raccordées au collecteur Mazeirac -- Rimeize qui passe en bord de chaussée en bas du hameau.

Les autres habitations sont en assainissement non collectif et sont équipées de dispositifs de traitement en majorité non conformes mais qui n'occasionnent pas d'impacts visibles ou de nuisances.

La majorité des habitations ne disposent pas de la surface suffisante pour la mise en place d'assainissements conformes.

L'amélioration de l'assainissement passe par la création d'un réseau de collecte des eaux usées raccordé sur la station de Rimeize.

La proximité du réseau de transfert Mazeirac -- Rimeize et la capacité de la station d'épuration favorisent cette solution.

### **Fraissinoux :**

Ce village est actuellement en assainissement non collectif. Une habitation ne dispose d'aucun équipement. Toutes les autres habitations sont équipées d'au moins une fosse eaux vanes et d'un puits perdu.

Durant les investigations, aucun impact ou nuisance n'a été relevé.

**Des travaux d'amélioration de l'assainissement doivent prioritairement être réalisés au Monteils et au Rouchat où des nuisances et des risques sanitaires ont été observés.**